



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 0071/ VPR du 20 Juillet 2023

Le Vice-Président de la République a reçu le Rapport d'évaluation annuel de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

Le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONE, représentant le Chef de l'Etat, S.E.M Alassane OUATTARA, a reçu ce jeudi 20 juillet 2023, au Palais de la Présidence de la République, le Rapport d'évaluation annuel 2020-2021 de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), conformément aux dispositions légales régissant cette Institution.

Le Président de la HABG, M. N'golo Coulibaly, a souligné que le Rapport d'évaluation fait apparaître des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, mais également les faiblesses du dispositif de lutte contre ce phénomène et les perspectives.

Au titre des progrès réalisés au plan national, le rapport note une plus forte mobilisation et une implication de la Société civile et des populations dans la lutte contre la corruption. Ce qui a eu impact positif sur la déclaration de patrimoine des assujettis, des autorités politiques et administratives.

Ainsi, au 30 avril 2023, le taux de déclaration générale des assujettis à la déclaration de patrimoine était de 81, 68%, soit 7036 assujettis sur un total de 8614 identifiés à ce jour. L'évaluation observe également qu'avec un taux de 97,39%, la déclaration des Magistrats ivoiriens assujettis à la déclaration de patrimoine, est un exemple unique dans le monde.

Cependant, la crédibilité du système de déclaration de patrimoine pourrait, selon le Président de la HABG, être à risque si la question du traitement de ces déclarations n'est pas réglée le plus rapidement possible.

Par ailleurs, il a indiqué qu'au titre de la criminalité financière, notre pays s'est doté d'un arsenal juridique pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il a relevé également la synergie d'actions entre les différentes structures et entités nationales créées pour lutter contre le phénomène de la corruption et des infractions assimilées, de même que le renforcement de la coopération avec les structures régionales et internationales aux missions similaires.

Au titre de la répression, il a mentionné la création du Pôle pénal économique et financier, qui a permis le traitement diligent des dossiers liés à la corruption, au blanchiment de capitaux, et à la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que le développement d'un Corps de Magistrats spécialisés.

S'agissant des faiblesses, le Président de la HABG a affirmé que dans l'exercice de ses activités, l'Institution rencontre un certain nombre de difficultés liées notamment au cadre juridique, aux moyens humains et au matériel.

Le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONE, a traduit ses vives félicitations au Président de la HABG pour l'immense travail abattu à la tête de l'Institution. Il a réaffirmé la volonté du Chef de l'Etat de lutter sans relâche contre la corruption et ses effets néfastes sur le développement socio-économique de notre pays, comme en témoigne le renforcement juridique et institutionnel pour adresser sous tous les angles la problématique de la corruption et des infractions assimilées.

Il a fait remarquer que la corruption est un phénomène relativement complexe dont l'éradication nécessite des compétences et des moyens de lutte pluridisciplinaires. C'est pourquoi, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place, outre la HABG, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, le Pôle pénal économique et financier et l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels. A ces organismes publics, il convient d'ajouter la forte implication des organisations professionnelles du secteur privé et des ONG de la Société civile.

Pour terminer, le Vice-Président de la République a encouragé le Président de la HABG et l'ensemble de ses collaborateurs à poursuivre et à intensifier les efforts déjà entrepris en vue d'une bonne maîtrise des causes et des manifestations de la corruption dans notre pays, tout en les invitant à trouver la meilleure coordination pour une synergie d'actions de toutes les parties prenantes à la lutte contre ce phénomène. Il a précisé qu'au regard des acquis qui ressortent du Rapport d'évaluation, la HABG saura mener à bien cette question cruciale pour l'amélioration de l'environnement des affaires et surtout l'attractivité de notre économie.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Eric DRO DIOMANDE

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci